



**Arrêté n°20/03-127-PREF-SDS du 6 mars 2020
portant autorisation de surveillance sur la voie publique
par la société de sécurité privée «5 SUR 5 SECURITE»
à l'occasion du semi-marathon de Chartres dimanche 8 mars 2020**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 19 février 2018 n° AUT-028-2117-02-19-20180362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CINQ SUR CINQ SECURITE, 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu l'autorisation d'exercer de chacune des sociétés sous-traitées par la société CINQ SUR CINQ SECURITE à l'occasion du semi-marathon de Chartres :

- n° AUT-078-2118-02-01-20170630168 du 4 février 2019 délivrée à PROTECTION SECURITE NDI, sise 1 rue Pavlov à TRAPPES (78190),

- n° AUT-028-2118-07-23-20190702990 du 23 juillet 2019 délivrée à CONSEIL SECURITE PRIVEE, sise 17 rue Henri Tremblay Saint Germain à ALLUYES (28800),

- n° AUT-0282-2117-05-25-20180617942 du 21 mai 2019 délivrée à la société « DUNOIS SECURITE », sise 5B rue Albert Schweitzer 28110 LUCE;

Vu la demande présentée le 25 février 2020 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société CINQ SUR CINQ SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du semi-marathon de Chartres, le dimanche 8 mars 2020 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° A-V-2020-0554 du 21 février 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du semi-marathon de Chartres, dimanche 8 mars 2020 de 06h00 à 13h00 ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- ARRÊTE -

Article 1 :

La société "5 SUR 5 SECURITE", sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique à Chartres à l'occasion du semi-marathon, le dimanche 8 mars 2020 de 08h00 à 12h00.

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	
Monsieur Danho ASSEMIAN	Monsieur Rachid BELKACEMI
Monsieur André BILIM NJEMBA	Monsieur Damien CANTIN
Madame Karine DUFOIX	Monsieur Djaffar KERBICHE
Monsieur Hamza MABIDICH	Monsieur Aziz MAINA OUMAROU
Monsieur Amar MEALEM	Monsieur Trésor NKONGOLO
Monsieur Ludwig PRONZOLA	Monsieur Sébastien RIBEMONT
Monsieur Léo ROBERT	
Agents suppléants	
Monsieur Frédéric PLESSIS	Monsieur Abderrahmane HAMRI
Monsieur Franck CARDELAIN	

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré, assurant les patrouilles, ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,


Juliette AUBRUN